

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 1-2

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours des ruchers SAR 2002

Rappel des conditions de participation

Etre membre de la SAR depuis trois ans au moins.

Posséder 5 colonies au minimum.

Présenter toutes ses ruches.

L'inscription, qui est gratuite, doit parvenir au président de section pour le 31 mars.

L'ensemble de celles-ci est à faire suivre au président du jury pour le 15 avril 2002.

IMPORTANT : Le membre du jury représentant la circonscription et son suppléant sont désignés par les sections concernées.

Ils doivent être conseiller ou moniteur.

Leurs adresses seront communiquées au président du jury pour le 31 mars 2002.

Chers collègues de la 4^e circonscription, c'est-à-dire des sections de la Menthe, Lucens, Moudon, Jorat, Haute-Broye, cette opportunité se présente à vous en 2002. Cinq petites sections où tout le monde se connaît, où l'on peut se stimuler, s'entraider. Sans jalousie aucune ne pourriez-vous pas jouer à la section qui aligne le plus de candidats ?

Comme déjà répété maintes fois, le concours profite en tout premier lieu à celui qui participe. Mais aujourd'hui, pour tout ce qui entre dans nos chaînes alimentaires, que d'exigences ne faut-il pas satisfaire ! Le concours est une excellente occasion pour se familiariser à tout cela et montrer que c'est faisable. Montrer que l'art d'élever des abeilles est une activité passionnante, car en se préparant on est de plus en plus apte à « connaître, reconnaître et faire connaître ». Ce devrait être un mot d'ordre pour tout apiculteur.

Chers collègues, la balle est dans votre camp. J'attends vos inscriptions.

Des renseignements complémentaires?... chez le soussigné Fernand Bovy, route des Arenys, 1261 Le Vaud, tél./fax 022/366 11 37.

Fernand Bovy

***La Société romande d'apiculture
aide à l'élaboration
de produits naturels de qualité***